

Le Québec est-il égalitaire?

Étude de la mobilité sociale et de l'égalité du revenu
au Québec et au Canada

Un partenariat entre

Président
Raymond Bachand

Directrice
Mia Homsy

Directeur de la recherche
Robert Gagné

Directeur associé
Jean-Guy Côté

Le Québec est-il égalitaire ? Étude de la mobilité sociale et de l'égalité du revenu au Québec et au Canada

Sonny Scarfone, Francis Gosselin, Mia Homsy et Jean-Guy Côté

À propos de l'Institut du Québec

Issu d'un partenariat entre le Conference Board du Canada et HEC Montréal, l'Institut du Québec axe ses recherches et ses études sur les enjeux socioéconomiques auxquels le Québec fait face. Il vise à fournir aux autorités publiques et au secteur privé les outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées, et ainsi contribuer à bâtir une société plus dynamique, compétitive et prospère.



Institut du Québec
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7
institutduquebec.ca
[@InstitutduQC](https://twitter.com/InstitutduQC)

Un partenariat entre



HEC MONTRÉAL

Pour citer ce rapport : Scarfone, Sonny, Francis Gosselin, Mia Homsy et Jean-Guy Côté. *Le Québec est-il égalitaire ? Étude de la mobilité sociale et de l'égalité du revenu au Québec et au Canada*, Montréal, Institut du Québec, 2017.

© Institut du Québec, un partenariat entre Le Conference Board du Canada et HEC Montréal, 2017
Publié au Canada | Tous droits réservés | Entente n° 40063028 | *Constituée en société sous le nom d'AERIC Inc.

Ce document est disponible sur demande dans un format accessible aux personnes ayant une déficience visuelle. Agent d'accessibilité, Le Conference Board du Canada. Tél. : 613-526-3280 ou 1-866-711-2262. Courriel : accessibility@conferenceboard.ca

^{MD} Le Conference Board du Canada et le logo de la torche sont des marques déposées du Conference Board, Inc. Nos prévisions et travaux de recherche reposent souvent sur de nombreuses hypothèses et différentes sources de données. Ils présentent donc des risques et des incertitudes inhérents à ce genre de travail et ne doivent pas être perçus comme des sources de conseils spécifiques en matière de placement, de comptabilité, de droit ou de fiscalité.

Résumé

Une société où le revenu est concentré d'une génération à l'autre chez les mêmes citoyens n'est pas une société en bonne santé. À l'autre extrême, une société où le revenu de chacun est totalement égal n'est généralement pas productive. Entre ces deux extrêmes, où se situe le Québec? Quel est le portrait de l'inégalité du revenu au Québec par rapport au reste du Canada? Les Québécois à faible revenu d'aujourd'hui sont-ils tous des enfants des Québécois à faible revenu d'hier? Existe-t-il au Québec une égalité des chances qui fait en sorte que le revenu actuel des citoyens n'est pas lié au revenu de leurs parents?

Plusieurs indicateurs existent pour mesurer l'inégalité du revenu. L'un des plus couramment utilisés dans les cercles économiques est le coefficient de Gini. Depuis 25 ans, le temps d'une génération, ce coefficient a augmenté dans bon nombre de pays occidentaux. Au Canada, le Québec est parmi les provinces les plus inégales en ce qui concerne les inégalités du revenu de marché (avant redistribution, c'est-à-dire avant les impôts et le revenu provenant du gouvernement). Inversement, lorsqu'on considère le revenu après redistribution, le coefficient n'a pas bougé depuis 40 ans : le Québec est une des provinces les plus égalitaires.

Cette stabilisation de l'inégalité du revenu après redistribution au Québec n'est pas sans conséquence : elle exige un important transfert de ressources pour compenser l'inégalité du revenu de marché plus élevée. De plus, si une importante partie de la population doit se fier à la redistribution de la richesse pour assurer son revenu, elle est plus vulnérable aux changements de choix de politiques publiques. Le coût social d'une plus grande inégalité de revenu de marché est plus élevé.

Nous avons constaté que le Québec dans son ensemble présente une mobilité sociale somme toute comparable à celle de l'ensemble du Canada

Pour réduire le coût social de cette redistribution du revenu, il faut réduire les inégalités de marchés. Cette réduction a pour effet de rendre moins vulnérables les populations à faible revenu. Une des méthodes qui permet de réduire les inégalités de marché est de favoriser la mobilité sociale (le fait de « monter » ou de « descendre » dans l'échelle du revenu). Plus la mobilité sociale est grande, moins le revenu des enfants est lié au revenu des parents.

Dans ce contexte, quel est le pourcentage du revenu des enfants québécois attribuable au revenu des parents? En d'autres termes, la société québécoise est-elle mobile? Fort de son talent et de son travail, un enfant d'un milieu pauvre peut-il espérer atteindre un plus haut niveau de revenu? Le Canada a, semble-t-il, l'une des meilleures mobilités sociales au monde. Nous avons vérifié cette affirmation, puis constaté, malgré un plus grand recours à la redistribution de la richesse, que le Québec présente une mobilité sociale somme toute comparable à celle de l'ensemble du Canada, mais plus basse que celle de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan.

Nos résultats indiquent cependant que, parmi les trois métropoles canadiennes, Montréal a la plus faible mobilité sociale, alors que Toronto et, encore plus, Vancouver offrent de meilleures perspectives d'ascension sociale à leurs résidents. Globalement, en comparaison des villes américaines de taille similaire, les métropoles canadiennes se caractérisent par une mobilité sociale enviable.

La littérature démontre une forte corrélation entre la mobilité sociale et l'égalité des revenus. Ainsi, plus une société est égalitaire au niveau des revenus, plus elle est mobile. Viser une plus grande mobilité sociale permettrait de réduire simultanément les inégalités de revenus de marchés.

Dans le cas du Québec, étant donné le recours plus important que dans le reste du Canada à la redistribution pour réduire les inégalités de revenu de marché, il serait donc plus favorable d'opter pour des investissements sociaux plutôt que pour des mesures de redistributions additionnelles. Selon la littérature, une des politiques d'investissement

social la plus souvent utilisée est l'accès global à une éducation de qualité.

À terme, une meilleure mobilité aurait pour conséquence de réduire l'inégalité du revenu de marché et d'abaisser le poids des politiques de transfert du revenu sur les finances publiques.

Introduction

Un enfant qui grandit dans la pauvreté au Québec a-t-il plus de chances d'atteindre la classe moyenne qu'ailleurs dans le monde? C'est à cette question que répond ce premier rapport de l'Institut du Québec (IdQ) sur l'égalité des chances au Québec. Pour commencer, il importe d'expliquer l'inégalité du revenu dans son contexte et de mieux cerner le concept de mobilité sociale (la possibilité de progresser ou de régresser dans l'échelle du revenu).

La crise financière de 2008 a ébranlé la confiance qu'avaient bien des gens envers le capitalisme moderne. Si le Québec est sorti relativement indemne de cette tempête, certaines économies occidentales ont plongé dans une profonde récession dont elles n'ont émergé que depuis quelques années. Devant des images de quartiers complètement désertés en raison d'un chômage endémique, certains ont clamé que le monde occidental assistait à la destruction de la classe moyenne et à l'émergence d'une classe de gens très riches, en rupture des 99 % restants de la population.

Parallèlement, l'ouverture des marchés et la croissance économique mondiale depuis le milieu du XX^e siècle a résulté en une baisse générale du taux de pauvreté dans le monde. Le niveau de vie occidental actuel n'a rien à voir avec celui qui prévalait au début du siècle dernier.

Si concentration de richesse il y a, un nombre croissant de citoyens, d'analystes et d'élus cherchent à comprendre les conséquences de cette concentration. Durant les années 1980, on défendait la théorie des effets de percolation (trickle down theory), laquelle voulait que la prospérité des riches entraîne celle des moins nantis. En réalité, cet espoir de percolation ne s'est pas concrétisé entièrement.

Aujourd'hui, dans bon nombre de pays, les mesures de l'inégalité du revenu de marché signalent des écarts comparables à ceux d'avant la crise de 1929.

La concentration de plus en plus marquée de la richesse dans l'ensemble des économies occidentales peut être préoccupante, non seulement dans une perspective de justice sociale, mais aussi dans la mesure où une répartition inégale des ressources freine la croissance économique en limitant, par exemple, la consommation et l'investissement des ménages. C'est d'ailleurs l'argument qu'invoque l'OCDE depuis quelques années¹.

D'abord sceptique quant à la relation entre le niveau d'inégalité du revenu et la croissance économique, l'ancien économiste en chef du Fonds monétaire international (FMI), Olivier Blanchard, s'est finalement rangé du même côté. Depuis, le FMI a largement gardé cette position².

La capacité des personnes de récolter les fruits de leur labeur est également l'un des moteurs importants de la productivité. Or, dans la plupart des pays développés, le renforcement de l'inégalité du revenu réduit l'incitatif à produire pour un large pan de la population qui ne voit plus l'avantage de la croissance économique. Aujourd'hui, dans bon nombre de pays, les mesures de l'inégalité du revenu de marché signalent des écarts comparables à ceux d'avant la crise de 1929.

En d'autres termes, l'ouverture des marchés de même que les révolutions industrielles et numériques successives ont été de formidables facteurs de création de valeur depuis les années 1970, mais la croissance économique qui en a résulté globalement n'a pas bénéficié à tout le monde dans la même mesure.

Dans son ouvrage intitulé *Le capital au XXI^e siècle* publié en 2013³, l'économiste français Thomas Piketty explique de manière très détaillée sa théorie pour expliquer ces phénomènes et invite les gouvernements à mesurer l'inégalité du revenu au même titre que le PIB et le taux d'emploi afin d'évaluer la performance économique des États. Thomas Piketty décrit notamment l'émergence des « super-cadres », dont le revenu de travail à lui seul suffit à les situer au sommet de la hiérarchie du revenu. Ces super-cadres sont souvent ceux qui tirent la plus grande

1 www.oecd.org/fr/els/soc/Focus-Inegalites-et-croissance-2014.pdf.

2 <https://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2014/sdn1402.pdf>.

3 Piketty, Thomas, *Le Capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013.

part de leur revenu du capital — capital tantôt épargné, tantôt hérité de parents eux aussi parmi les plus riches. Un effet cristallisant maintient la place de ces nantis dans l'échelle du revenu d'une génération à l'autre et donc les enfants de ces super-cadres occuperont sans doute le même niveau socioéconomique.

Or, l'héritage ne se limite pas à un transfert de capitaux entre générations. Un volumineux rapport de l'OCDE paru en 2007 montre que le niveau d'éducation, l'occupation et même, dans une certaine mesure, les capacités cognitives de l'enfant sont largement tributaires du niveau socioéconomique des parents⁴. Si on veut mesurer la santé économique d'une société, il apparaît fondamental d'analyser la répartition et l'inégalité du revenu ainsi que la mobilité socioéconomique d'une génération à l'autre (ce que l'on nomme la mobilité sociale).

Inégalité du revenu et mobilité sociale : définitions

On entend par inégalité du revenu la distribution irrégulière du revenu dans une société donnée. Ce revenu peut être concentré entre les mains de quelques personnes ou distribué plus également à chaque citoyen. Par mobilité sociale, on entend la possibilité qu'une personne appartienne à un groupe dont le revenu est différent de celui auquel ses parents appartenaient au même âge. Une personne peut ou bien progresser ou bien régresser dans l'échelle du revenu.

Les deux concepts ne sont pas opposés, mais captent différemment la même réalité. Dans une société totalement égalitaire, la mobilité sociale est inexistante puisqu'il n'existe pas d'échelle du revenu. À partir du moment où une échelle du revenu existe, il peut y avoir mobilité sociale. Dans le cas où un État veut réduire l'inégalité du revenu, il a le choix de redistribuer le revenu par le biais de l'impôt et des subsides ou d'agir sur les facteurs de la mobilité sociale (principalement l'éducation et l'accès à l'emploi), ou les deux.

On associe aussi la mobilité sociale au « rêve américain ». Le « rêve américain » a comme prémisses que tout citoyen a la possibilité de

⁴ A. C. D'Addio, *Intergenerational Transmission of Disadvantage: Mobility or Immobility Across Generations? A Review of the Evidence from OECD Countries*, Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, 2007, 113 p.

réussir selon son talent et son effort. Théoriquement, les citoyens naissent égaux et c'est le mérite qui fait la différence. Les économies occidentales permettent encore d'observer ces progressions : certains citoyens passent d'une classe à l'autre selon leur mérite. Mais le rêve américain parfait n'existe pas en pratique : toutes les sociétés ont une certaine rigidité entre les classes socioéconomiques.

Pousser à l'extrême une parfaite mobilité signifierait une absence de lien social, familial et culturel avec les parents⁵. Ainsi, il existe systématiquement une certaine rigidité de la mobilité sociale parfois compensée par des systèmes de redistribution du revenu. Les problèmes émergent quand les mécanismes de redistribution ne permettent plus de compenser l'absence de mobilité sociale et enferment les enfants dans le groupe du revenu de leurs parents, malgré leurs talents et leurs efforts.

Qu'en est-il pour le Québec? En raison de son important filet social, on présume souvent que le Québec est une des sociétés les plus égalitaires d'Amérique du Nord. Dans la première section du présent rapport, nous dressons le portrait des différentes mesures de l'inégalité du revenu au Québec et les comparons à celles d'autres États occidentaux.

Dans la deuxième section, nous nous penchons sur la mobilité sociale qui permet de mesurer l'évolution, au fil des générations, des divisions socioéconomiques de la société québécoise. Nous enchaînons en présentant successivement les résultats obtenus pour le Canada, le Québec et les trois métropoles canadiennes, et émettons des hypothèses pour expliquer les raisons de ces divers niveaux de performance.

Nous émettons enfin un certain nombre d'hypothèses à étudier pour adapter les politiques publiques. À l'annexe B, nous présentons l'objet de l'étude et la méthode utilisée.

Ce rapport est le premier rapport d'une série qui se consacrera aux causes de l'inégalité du revenu de marché, à ses conséquences et aux moyens d'améliorer la mobilité sociale au Québec.

5 Swift, A. « Would Perfect Mobility Be Perfect? », *European Sociological Review*, vol. 20, n° 1 (2004), p. 1-11.

Le coefficient de Gini permet de comparer l'inégalité du revenu de diverses régions géographiques.

Plus égaux ou moins égaux, les Québécois? L'inégalité du revenu au Québec

Diverses mesures de l'inégalité du revenu

On peut considérer le concept de l'inégalité du revenu comme une photo de la distribution du revenu prise à un moment et en un lieu précis. Cette photo en elle-même ne permet pas de déterminer une tendance. Il est impossible de conclure qu'une personne pauvre aujourd'hui l'était il y a cinq ans ou qu'elle le sera dans dix ans. Pour voir une évolution, il faut avoir des photos prises à différents moments. Pour mesurer l'inégalité, plusieurs indices ou méthodes de calcul peuvent être utilisés. Chacun a ses forces et ses faiblesses. Considérons les plus courants.

Le coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est l'outil de mesure le plus répandu de l'inégalité du revenu. Développé par Corrado Gini au début du XX^e siècle, cet indice permet de comparer l'inégalité du revenu de diverses régions géographiques.

S'inscrivant sur une échelle de zéro à un, le coefficient mesure de façon croissante l'inégalité du revenu. Plus le score se rapproche de 1, plus la distribution du revenu est inégale (1 = un seul individu a tout le revenu), et plus il se rapproche de 0, plus la distribution est égale (0 = égalité parfaite du revenu).

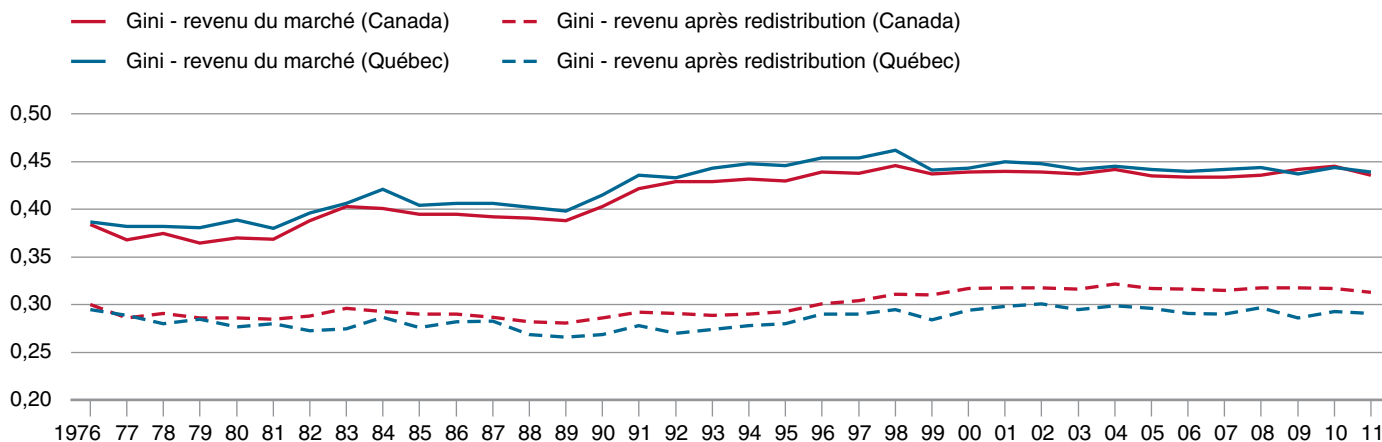
Pour calculer le coefficient de Gini, il existe deux méthodes. La première ne comprend pas le revenu tiré des transferts et des subsides de l'État. Seul est inclus le revenu qui provient de l'emploi et des investissements ou autres placements (le revenu du marché). Cette méthode permet d'isoler le niveau d'inégalité du revenu sans l'intervention de l'État. La deuxième méthode inclut le revenu provenant de l'État moins les impôts perçus (revenu après redistribution). Il est alors possible de comparer l'inégalité du revenu avec ou sans l'apport de l'État.

Le graphique 1 présente l'inégalité du revenu du marché (les lignes continues) et l'inégalité comprenant le revenu après redistribution (les lignes pointillées) depuis 1976, au Canada et au Québec. Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'inégalité du revenu de marché

s'est creusée tant au Canada qu'au Québec pendant cette période et particulièrement pendant les années 1990. La même tendance se manifeste autant au Canada qu'au Québec.

Graphique 1

Mesures de l'inégalité du revenu : coefficient de Gini



Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0033.

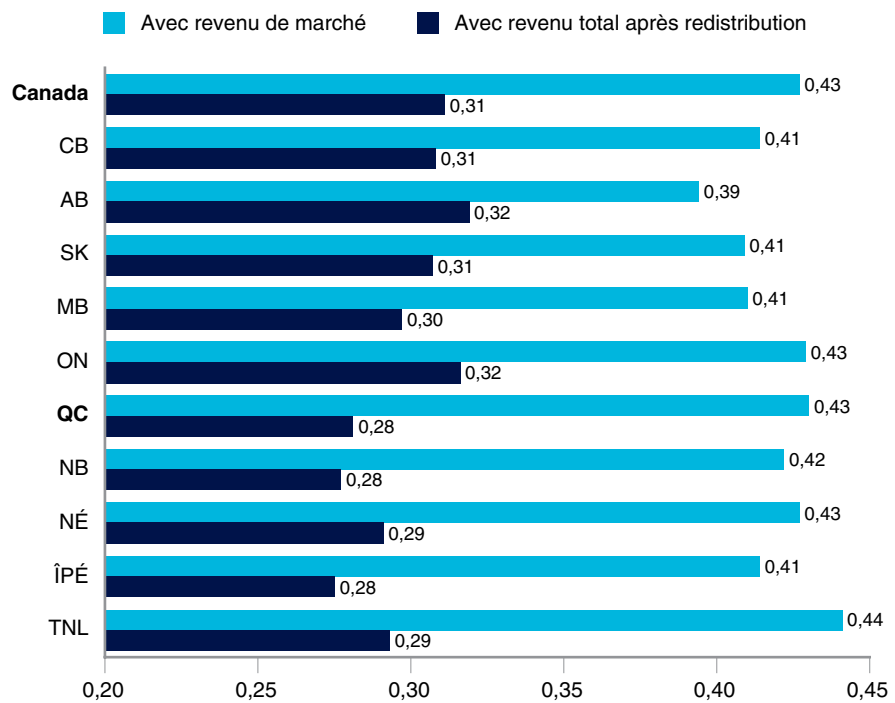
Mais lorsqu'on observe l'effet du revenu après redistribution (qui inclut les transferts gouvernementaux, soit les impôts et le revenu qui provient de l'État), la différence est perceptible : l'inégalité du revenu ne s'accroît pas. Le coefficient de Gini demeure stable sur toute la période, particulièrement au Québec.

Fait intéressant à noter, alors que l'inégalité du revenu du marché a été historiquement plus élevée au Québec qu'au Canada, l'inverse est vrai lorsque l'on considère le revenu total après redistribution. On peut conclure qu'il y a une plus grande inégalité du revenu du marché au Québec qu'au Canada, mais que celle-ci est contrôlée par des transferts gouvernementaux plus importants, ou encore qu'il faut des mécanismes supérieurs de redistribution du revenu au Québec pour compenser l'inégalité du revenu du marché.

Le graphique 2 présente les coefficients de Gini du revenu du marché et du revenu après redistribution. Le Québec a, après Terre-Neuve-et-Labrador, la plus grande inégalité du revenu de marché, mais cette inégalité est ramenée en dessous de la moyenne canadienne par les transferts gouvernementaux.

Graphique 2

Mesures des inégalités du revenu : le coefficient de Gini, par province, avec revenu du marché et revenu après distribution



Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0033.

Un inconvénient du coefficient de Gini est que son interprétation numérique n'a pas d'ancrage concret. S'il dresse un portrait de l'inégalité du revenu, le coefficient n'indique pas la composition de cette inégalité. Une société qui compte beaucoup de citoyens au faible revenu et quelques personnes extrêmement riches pourrait avoir un coefficient semblable à une société avec peu de variations du revenu entre ses citoyens. L'indice donne aussi peu d'informations sur les

mouvements des différentes catégories de revenu dans la société. Finalement, il est difficile, avec ce coefficient, de quantifier la distribution du revenu par tranche, lacune que les quintiles permettent de combler.

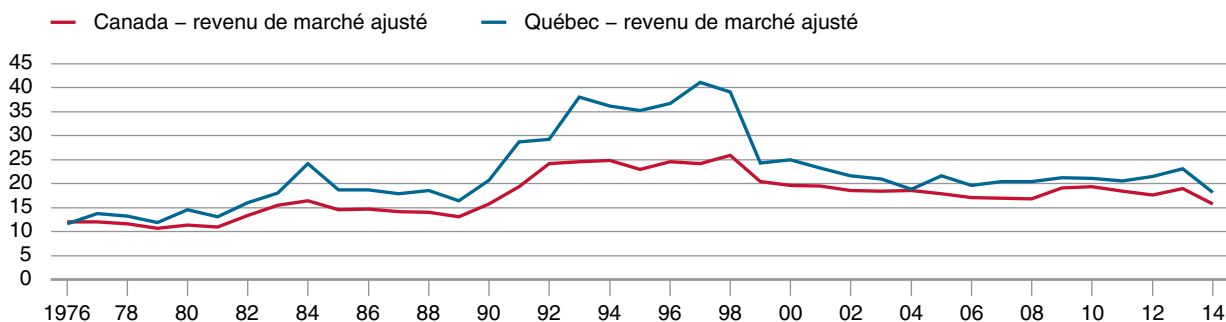
Les quintiles

Une autre façon d'observer la distribution de revenu est de considérer la répartition des différentes strates du revenu en séparant le revenu en cinq tranches (quintiles), du plus élevé (quintile 5) au plus faible (quintile 1). Puis, il est possible de créer un ratio en prenant la moyenne du revenu du quintile 5 divisée par la moyenne du quintile 1. Plus le ratio est grand, plus on peut présumer que l'écart entre le revenu des plus riches et celui des plus pauvres est grand.

Le graphique 3 présente ce ratio (Q5/Q1) pour le Québec et le Canada, en fonction du revenu du marché ajusté⁶ depuis 1976. Cette catégorie de revenu inclut le revenu d'emploi, le revenu d'investissement, le revenu de fonds de retraite privés et la catégorie « autres ».

Graphique 3

Mesures de l'inégalité du revenu : ratio du revenu moyen du marché Q5/Q1



Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0033.

On remarque que, sur toute la période (1976-2014), le ratio Q5/Q1 du Québec est toujours supérieur à celui du Canada dans son ensemble, ce qui correspond aux résultats de notre analyse du coefficient de

6 Le terme « ajusté » fait référence au fait que ces données tiennent compte de la taille des ménages généralement observée pour le quintile dont ils font partie.

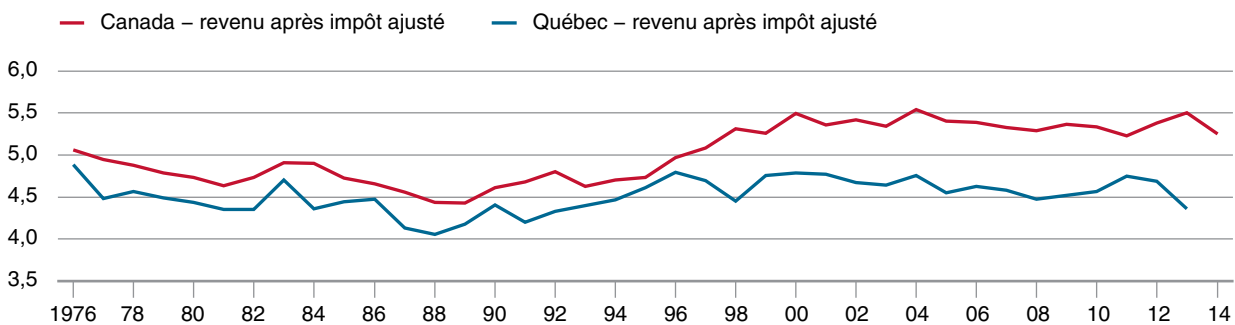
Gini. À la fin des années 1970, le ratio se situait entre 10 et 15, ce qui signifie qu'en moyenne, les personnes les plus riches (20 % de la population) avaient un revenu du marché ajusté de 10 à 15 fois supérieur à la moyenne des personnes les moins fortunées (20 %), au Québec comme au Canada.

Ce ratio s'est situé entre 15 et 20 au cours des années 1980. Puis, dans les années 1990, il est passé à 25 au Canada et à plus de 35 au Québec. Il y a eu ensuite une baisse précipitée au tournant des années 2000 et, depuis, le ratio s'est maintenu autour de 20 au Québec. Ce ratio est généralement plus faible, de deux à quatre points, au Canada dans son ensemble.

En basant le ratio sur le revenu après redistribution (le revenu comprenant les transferts gouvernementaux), nous observons que le Québec a toujours présenté un ratio du revenu après redistribution ajusté plus faible que celui du Canada : de 4,0 au Québec et de 5,7 au Canada. Les transferts gouvernementaux ont pour effet de réduire la différence entre le revenu des plus riches et celui des plus pauvres. Comme dans le cas du coefficient de Gini, l'effet des transferts est plus élevé au Québec qu'au Canada. Le graphique 4 présente cette différence. Au Québec, ce ratio est pratiquement demeuré inchangé depuis 40 ans.

Graphique 4

Mesures des inégalités de revenu : autres ratios du revenu moyen Q5/Q1 après redistribution



Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0032.

Contrairement aux idées reçues, on n'observe aucune de hausse de l'inégalité du revenu au Québec depuis 40 ans.

D'ailleurs, les ratios demeurent stables au Québec alors que les écarts se creusent au Canada. De plus, ces ratios seraient encore plus élevés si on excluait les données québécoises des données canadiennes.

Bref, les transferts, financés par une fiscalité plus progressive, font que l'inégalité du revenu « vécue » au Québec est plus faible qu'au Canada, malgré une inégalité « naturelle » plus élevée sur le marché de l'emploi.

Autres mesures de l'inégalité du revenu

Plusieurs autres mesures existent, notamment celle du revenu extrême [proportion de millionnaires, croissance de la tranche supérieure (la plus riche) de 0,1 % en comparaison de la tranche inférieure (la plus pauvre) de 10 %, écarts des détentions d'actifs et autres]. Bien qu'intéressantes, ces mesures n'ajoutent pas significativement au portrait : le Québec a une plus grande inégalité du revenu du marché que le reste du Canada, mais sa progressivité fiscale et les divers transferts gouvernementaux font en sorte que celle-ci est concrètement réduite. Contrairement aux idées reçues, on n'observe aucune hausse de l'inégalité du revenu depuis 40 ans.

Bien que le tableau dressé par les mesures de l'inégalité du revenu soit intéressant, il demeure difficile de quantifier la répartition du revenu à travers le temps. Il est notamment impossible de savoir si les « pauvres » et les « riches » d'aujourd'hui sont les enfants des « pauvres » et des « riches » d'hier.

Ce qui nous amène à la prochaine section et au concept de mobilité sociale, soit le fait de « monter » ou « descendre » l'échelle du revenu, qui permet de saisir la relative souplesse des classes de revenu et de savoir si une société permet aux enfants des plus « pauvres » de devenir riches ou si elle « cristallise » ses classes de revenu.

La mobilité sociale au Canada

Si l'étude de l'inégalité du revenu permet de saisir à un moment précis la distribution du revenu dans un endroit donné, elle ne permet pas de saisir son évolution. Le concept de mobilité sociale permet de comprendre si les gens au faible revenu ou les riches d'aujourd'hui

Une grande inégalité du revenu du marché est associée à une cristallisation des classes.

sont les enfants ou non des gens au faible revenu ou des riches d'hier. Ces observations permettent ainsi de mesurer la distribution du revenu à travers le temps.

Une des façons de mesurer la mobilité sociale est de déterminer le pourcentage du revenu actuel d'un citoyen attribuable au revenu de ses parents (l'élasticité intergénérationnelle du revenu ou ÉIR)⁷. Plus cet indice est élevé (vers 1), plus le revenu des enfants dépend de celui des parents, donc plus la mobilité sociale est faible.

Dans un discours prononcé devant le Congrès américain le 12 janvier 2012, le président du Council of Economic Advisors, Alan B. Krueger, a emprunté à l'économiste canadien Miles Corak le graphique 5 ci-dessous qu'il a rebaptisé « Great Gatsby⁸ Curve » (courbe de Gatsby le Magnifique). Celle-ci met en relation l'élasticité intergénérationnelle des revenus (ÉIR) (soit le pourcentage des revenus d'une personne attribuables à ceux de ses parents) et le coefficient de Gini, et fait apparaître de manière très évidente la corrélation entre les deux.

Plusieurs constats s'imposent. D'abord, l'inégalité du revenu est corrélée de manière négative avec la mobilité sociale. De manière générale, plus un pays est inégalitaire (les États-Unis, à droite dans le graphique), plus le revenu adulte des enfants dépend du revenu des parents — c'est-à-dire que la mobilité sociale est moindre. Ainsi, une grande inégalité du revenu du marché est associée à une cristallisation des classes.

La majorité des économistes s'entendent pour dire qu'une certaine inégalité du revenu est efficace dans la mesure où elle sert d'incitation à la productivité. Bien que le niveau « optimal » de l'inégalité du revenu ne fasse pas l'unanimité, on reconnaît généralement que le résultat macroéconomique produit par une société qui aurait un coefficient de Gini égal à zéro serait influencé négativement.

7 Rappelons que la mesure de l'ÉIR donne la proportion du revenu adulte d'un enfant qui dépend du revenu de ses parents. Plus la mesure est élevée (près de 1), plus le revenu des enfants dépend de leurs conditions initiales, c'est-à-dire plus la mobilité est faible. À l'inverse, plus la mesure est faible (près de 0), plus la société peut être jugée mobile puisque le revenu de l'enfant ne dépend que faiblement de celui de ses parents.

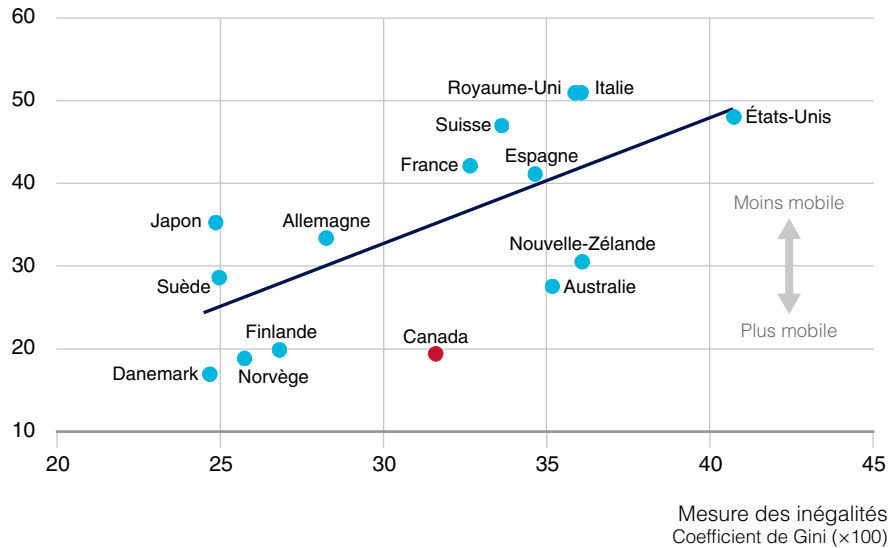
8 En référence à l'œuvre de F. Scott Fitzgerald.

Graphique 5

Courbe de Gatsby pour des pays de l'OCDE

(en % du revenu d'une personne attribuable à celui de ses parents)

Mesure de la mobilité sociale
Élasticité intergénérationnelle des revenus



Note : Plus un pays obtient un score élevé sur l'axe des "y", moins il présente de mobilité.
Sources : Miles Corak (2013), Institut du Québec.

À un niveau donné d'inégalité du revenu, il est donc intéressant d'examiner la mobilité telle qu'elle est illustrée par l'ÉIR. Dans le graphique 5, les pays qui se situent sous la ligne (la moyenne) présentent une mobilité sociale relativement élevée étant donné leur inégalité du revenu. Le Canada fait en l'occurrence très bonne figure sur la Courbe de Gatsby : il est certes plus inégalitaire que les pays scandinaves, à gauche dans le graphique, mais a une mobilité sociale comparable. Ainsi, le Canada « déjoue » les pronostics, car son inégalité du revenu n'est pas associée à une rigidité équivalente de la mobilité sociale.

Dans une certaine mesure, cette situation peut avoir ses avantages : elle signifie que l'ascenseur social fonctionne (dans les deux sens) et permet d'imaginer une distribution du revenu qui est fonction des efforts réalisés, indépendamment de l'apport de la famille. C'est d'ailleurs l'un

Le Canada est donc dans une position enviable : inégalité du revenu moyenne avec une forte mobilité sociale par rapport à des pays similaires.

des écueils du modèle danois signalés par Landerso et Heckman (2016). Ce modèle se base sur une forte égalité des chances au départ, mais fournit des incitatifs très limités à l'accroissement de la productivité en raison d'une distribution perçue par certains comme étant trop égalitariste. Cela veut dire qu'à un certain niveau de redistribution du revenu, celle-ci plombe la mobilité sociale.

Cela est dû, entre autres, à l'effet normalisateur de la fiscalité progressive. La plupart des pays qui se situent sous la ligne ont développé des systèmes de redistribution de la richesse qui influencent à la baisse l'ÉIR (c'est-à-dire qu'ils augmentent la mobilité sociale en réduisant l'élasticité intergénérationnelle).

Il ne faut toutefois pas faire erreur. La mobilité sociale mesurée par l'ÉIR est relative, ce qui signifie qu'un pays où la distribution du revenu est plus égalitaire peut donner une mesure de l'ÉIR faible. Cela tient au fait que la variation en valeur absolue entre le revenu des parents et celui des enfants est, elle aussi, faible. Pour schématiser, dans un régime égalitaire, le revenu des parents a un impact limité dans la mesure où la distribution du revenu des enfants est également égalitaire.

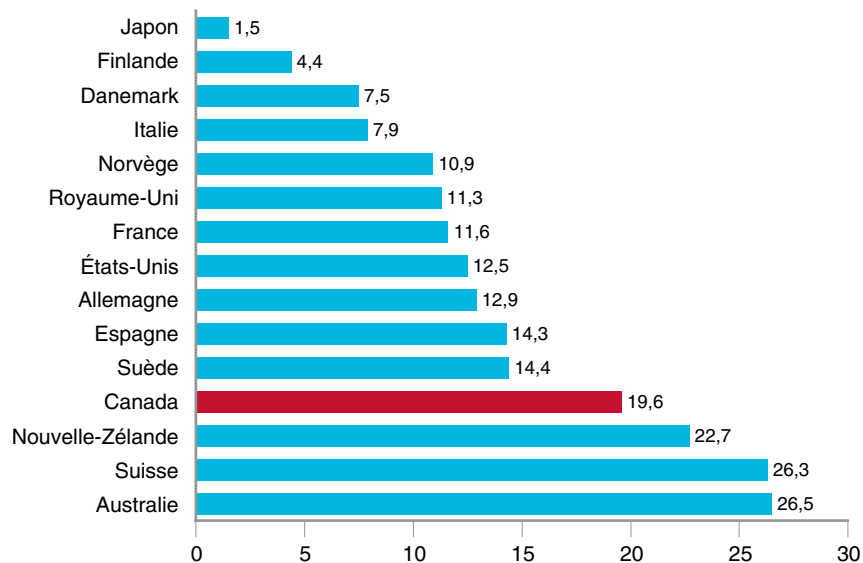
Il est aussi intéressant de noter que les pays sous la ligne et à droite (par rapport aux pays scandinaves) dans le graphique de la Courbe de Gatsby (plus inégaux, mais plus mobiles) — le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande — sont semblables à plusieurs égards. Ce sont des pays avec un fort taux d'immigration dont les politiques d'accueil et d'intégration sont reconnues. Ils profitent aussi d'économies ouvertes qui ont bénéficié de la croissance rapide des échanges internationaux. Enfin, ils sont issus du Commonwealth et ont un appareil politique relativement similaire. Le graphique 6 présente la proportion de la population née à l'extérieur du pays. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande figurent en tête de liste.

Du point de vue de la Courbe de Gatsby, le Canada est donc dans une position enviable : inégalité du revenu moyenne avec une forte mobilité sociale par rapport à des pays similaires, comme les pays scandinaves. En ce qui concerne les autres pays du Commonwealth, ceux-ci obtiennent un score de l'inégalité du revenu plus fort que le Canada, avec un niveau de mobilité sociale inférieur.

Graphique 6

Proportion de la population née à l'extérieur du pays

(en %)



Sources : données de l'OCDE de 2012 pour tous les pays sauf le Japon. Données du dernier recensement pour le Japon.

Toutefois, le résultat global du Canada est le produit d'une consolidation portant sur un échantillon significatif de l'ensemble de la population. Il cache de grandes variations des résultats pour ces indicateurs entre les diverses régions à l'intérieur du Canada. Les pages qui suivent nous permettent de mieux comprendre les réalités et les disparités régionales.

Le Québec : une mobilité dans la moyenne canadienne

À partir des données recueillies pour cette étude (voir la méthode à l'annexe B), nous avons réussi à ajouter les provinces canadiennes à la Courbe de Gatsby. La version augmentée, représentée par le graphique 7 ci-dessous, permet de situer les provinces canadiennes par rapport au Canada (en rouge). Nous avons également mis en relief le Québec (en bleu moyen), qui se situe dans le milieu du peloton des dix provinces canadiennes, au cinquième rang.

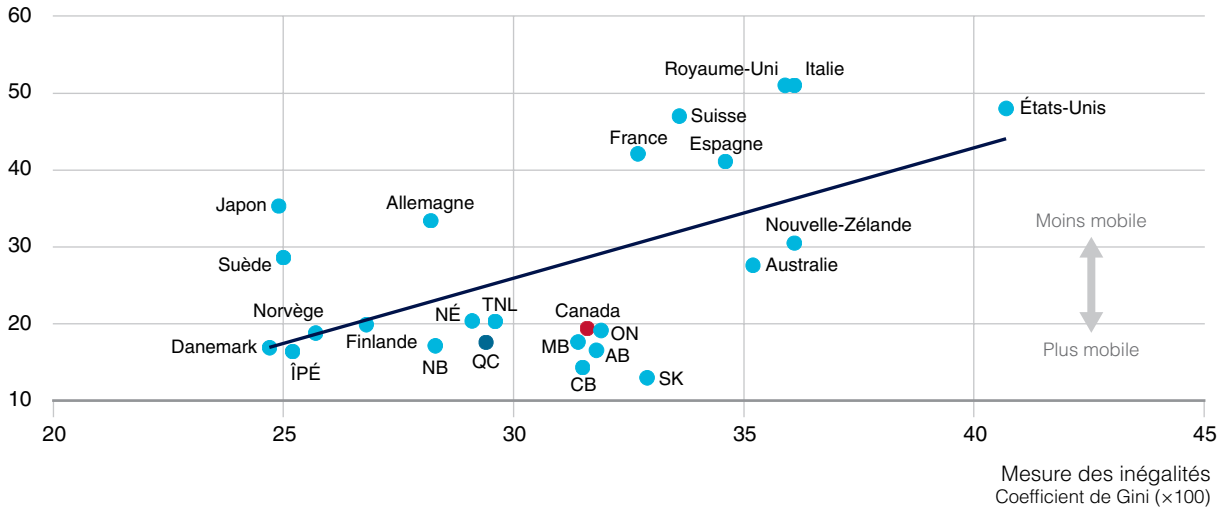
Graphique 7

Élasticité intergénérationnelle du revenu dans le monde, y compris les provinces canadiennes

(en % du revenu d'une personne attribuable à celui de ses parents)

Mesure de la mobilité sociale

Élasticité intergénérationnelle du revenu



Note : Plus un pays obtient un score élevé sur l'axe des "y", moins il présente de mobilité.
Sources : Miles Corak (2013), Institut du Québec.

On observe ici une certaine concentration des provinces, avec une dispersion verticale (mobilité) somme toute beaucoup moins importante que ce qui s'observe aux États-Unis (voir l'annexe C pour un survol rapide de quelques-unes des plus grandes métropoles américaines). La dispersion horizontale (inégalité) est quant à elle plus marquée. Le coefficient de Gini du revenu, lorsqu'on inclut le revenu provenant du gouvernement et de l'impôt, de l'Île-du-Prince-Édouard se compare à ceux des pays scandinaves, alors que celui de la Saskatchewan est plus près de celui de la France.

En ce qui concerne le Québec, celui-ci se situe à un point significativement plus égalitaire que l'ensemble du Canada. Il se compare à l'Allemagne, mais avec une mobilité beaucoup plus fluide que la première économie de l'Union européenne. Inversement, pour une mobilité comparable à celle observée en Norvège, en Finlande et au Danemark, l'inégalité du revenu est beaucoup plus importante au Québec.

Le Québec ne dépasse que légèrement l'Ontario sur le plan de la mobilité sociale et est devancé par l'Alberta et la Colombie-Britannique.

On remarque également que les provinces comme l'Ontario et la Colombie-Britannique sont plus inégalitaires que le Québec et, alors que la mobilité sociale est comparable dans le cas de l'Ontario, elle est bien plus importante en Colombie-Britannique. Du point de vue de l'égalité des chances et de l'incitation à la productivité, ces différents cas sont intéressants dans la mesure où la relation inégalité-mobilité sociale est moins claire.

Plusieurs hypothèses peuvent aider à comprendre ces différences interprovinciales. Sur le plan de l'inégalité du revenu notamment, les provinces les plus à droite du graphique, dont l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique, ont connu une croissance significativement plus rapide que le Québec ces 10 dernières années, ce qui peut avoir eu un effet polarisant sur la distribution du revenu. L'Ontario attire aussi une proportion beaucoup plus grande d'immigrants, même si c'est la province la plus peuplée.

Dans les cas particuliers de l'Alberta et de la Saskatchewan, la création d'un nombre important d'emplois peu ou moyennement qualifiés dans l'industrie des sables bitumineux au cours de la période couverte (voir l'annexe B) a pu favoriser une mobilité sociale ascendante à des personnes qui, dans d'autres provinces, n'auraient pas eu ces possibilités sur un marché du travail moins dynamique.

Un autre facteur susceptible d'expliquer les variations de l'inégalité du revenu et de la mobilité sociale est le taux d'immigration. Montréal, Toronto et Vancouver reçoivent chacune une forte immigration. L'incidence de cette immigration sur les variables mesurées est toutefois incertaine et dépend des politiques régissant le type d'immigration accueillie, ainsi que des processus d'intégration des nouveaux arrivants.

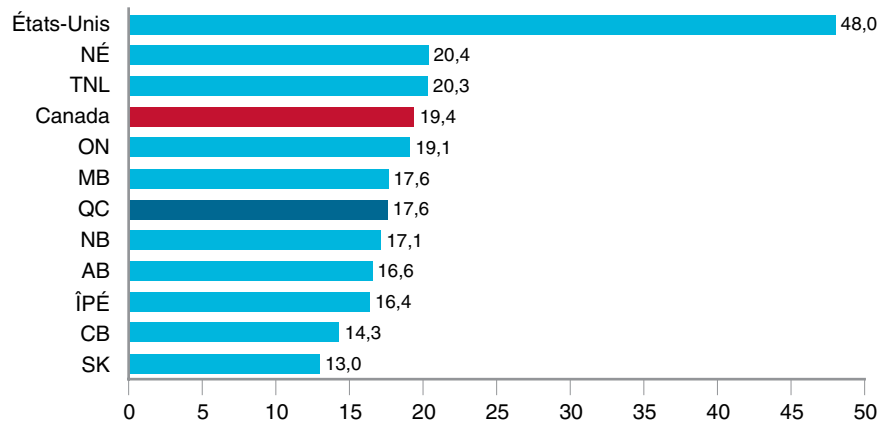
Au chapitre de la mobilité, le graphique 8 ci-dessous présente la hiérarchie des provinces selon l'ÉIR. Nous avons ajouté les États-Unis à titre comparatif.

Ainsi, bien que le Québec fasse bonne figure sur le plan de l'inégalité du revenu après redistribution (parmi les quatre provinces à la plus forte démographie, le Québec est de loin le plus égalitaire lorsqu'on tient compte des transferts gouvernementaux), il ne dépasse que légèrement

Graphique 8

Élasticité intergénérationnelle du revenu en Amérique du Nord

(en % du revenu d'une personne attribuable à celui de ses parents)



Note : Pour les 10 provinces, inclut seulement les personnes qui habitaient dans la même province au cours des années 1980 et en 2007. La mesure pour le Canada inclut tout l'échantillon.
 Source : Institut du Québec.

l'Ontario sur le plan de la mobilité sociale et est devancé par l'Alberta et la Colombie-Britannique. La proportion du revenu adulte des enfants québécois qui dépend du revenu des parents est plus forte que dans ces deux dernières provinces. Cela pourrait signifier notamment que les politiques redistributives mises en place au Québec n'aident pas davantage les ménages plus pauvres à s'en sortir que dans les autres provinces canadiennes.

En fait, le modèle redistributif québécois égalise davantage le revenu en faisant décroître l'inégalité du revenu, mais il ne semble pas favoriser la mobilité intergénérationnelle au-delà de ce qui s'observe dans le reste du Canada. Il est possible qu'en favorisant un modèle de redistribution aux dépens d'un modèle de mobilité sociale individuelle, le Québec serait tenté de faire le pari de l'égalisation du revenu au détriment d'une politique axée sur la croissance du revenu d'une génération à l'autre. De telles politiques de redistribution ont peut-être un impact positif à court

terme, sans avoir d'effets sur les éléments fondamentaux de l'inégalité du revenu⁹.

Le coût des fonds publics

Il est généralement entendu en sciences économiques qu'il y a un compromis à faire entre l'efficacité économique et les égalités économiques. Cette notion est le mieux représentée par la notion du coût des fonds publics (CFP).

Le coût des fonds publics est un concept utilisé en finances publiques pour évaluer le coût d'une politique redistributive. Ce coût s'explique par le fait que le prélèvement d'un dollar en taxe ou en impôt visant à être redistribué crée des distorsions de marché (par exemple en encourageant une quantité de travail fournie moindre).

Son unité de mesure est le coût total du prélèvement d'un dollar (le dollar prélevé, en plus des coûts intangibles provenant de distorsions de marché). L'étude la plus citée sur le sujet, publiée en 1976, estime le CFP entre 1,09 et 1,16 aux États-Unis. Ces paramètres varient selon la période d'étude et l'endroit, mais demeurent généralement dans ces eaux.

Un CFP de 1,10 signifie qu'il coûte 0,10 \$ à la société pour prélever 1 \$ en vue de sa redistribution. Ainsi, pour que le Québec fasse passer son inégalité du revenu à un coefficient de Gini de 0,44 à 0,29 après transferts et impôt, on peut considérer qu'environ 10 % de la somme transférée est un coût économique qui prend la forme d'une distorsion du marché. En d'autres mots, s'il était possible de réduire l'inégalité naturelle du revenu, c'est-à-dire avant redistribution, le Québec obtiendrait un rabais de 10 %.

9 Enfin, il est utile d'apporter une nuance quant à l'ÉIR comme indicateur unique de la mobilité sociale, notamment en ce qui concerne la recherche d'une plus grande égalité des chances à la naissance. Comme l'indique Swift (2004), la conceptualisation de la stratification sociale basée sur le revenu peut être tantôt explicative, tantôt normative. Comme celui-ci l'explique, la progression associée à l'accroissement du revenu n'est qu'une des formes de la mobilité sociale; il existe d'autres sortes de possibilités d'avancement dans l'échelle sociale.

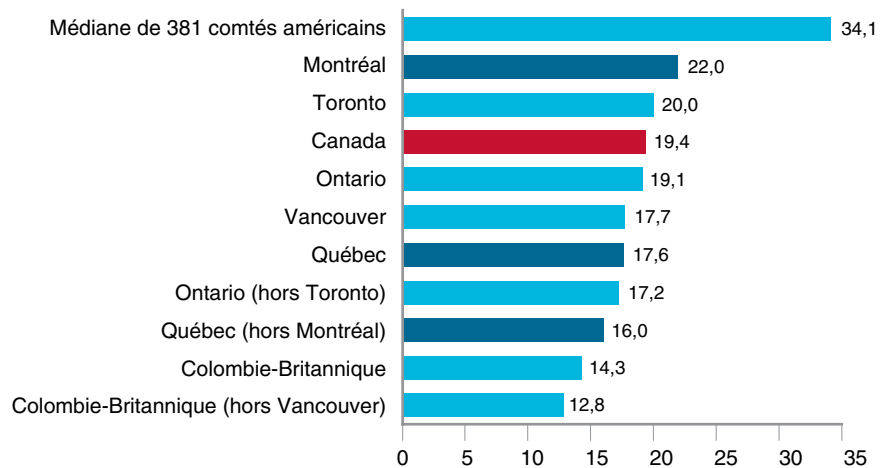
Montréal : la métropole canadienne présentant la plus faible mobilité sociale

Le scénario est légèrement moins favorable pour le Québec lorsqu'on examine l'ÉIR à un niveau plus granulaire, soit celui des régions métropolitaines. Le graphique 9 ci-dessous montre que Montréal se situe au sommet des trois métropoles canadiennes, ce qui la désigne comme région urbaine où la corrélation entre le revenu des parents et le revenu des enfants est la plus forte (ÉIR = 0,22). Cela dit, Montréal demeure plus mobile que l'ensemble des métropoles américaines faisant partie de notre tableau de bord (voir l'annexe C pour un classement des quinze métropoles nord-américaines faisant partie de cet exercice annuel).

Graphique 9

Élasticité intergénérationnelle du revenu dans les trois métropoles canadiennes

(en % du revenu d'une personne attribuable à celui de ses parents)



Sources : Institut du Québec, The Equality of Opportunity Project.

On constate néanmoins que le Québec « hors Montréal » fait plutôt bonne figure et présente une mobilité plus grande que le Canada dans son ensemble et que l'Ontario hors Toronto. Le « Québec hors Montréal » se situe à un niveau de mobilité sociale supérieur à celui des pays scandinaves dans leur ensemble. Malgré tout, c'est

Les deux grands centres urbains du Canada, Montréal et Toronto, présentent une mobilité sociale relativement faible.

la Colombie-Britannique qui est la figure de proue canadienne, tant pour sa métropole que pour la province au complet et pour la province hors Vancouver.

De manière générale, on constate que les deux plus grands centres urbains du Canada présentent une mobilité sociale relativement faible en comparaison de l'ensemble du pays : la « région » est toujours plus mobile que la métropole, et ce dans les trois provinces étudiées. Une hypothèse serait que la grande concentration d'immigrants dans les centres urbains, perçus comme plus susceptibles de fournir aux nouveaux arrivants des possibilités d'intégration et d'emploi que les agglomérations de plus petite taille, freine la possibilité de passer à une autre classe sociale en une seule génération. Une autre hypothèse serait que le revenu est généralement plus concentré dans les régions que dans les centres urbains et donc que les estimations des corrélations entre le revenu des parents et celui des enfants sont plus sensibles qu'en ville pour une même variation moyenne. Certains chercheurs estiment que cet aspect pourrait expliquer une bonne partie de l'écart entre les États-Unis et le Danemark, par exemple.

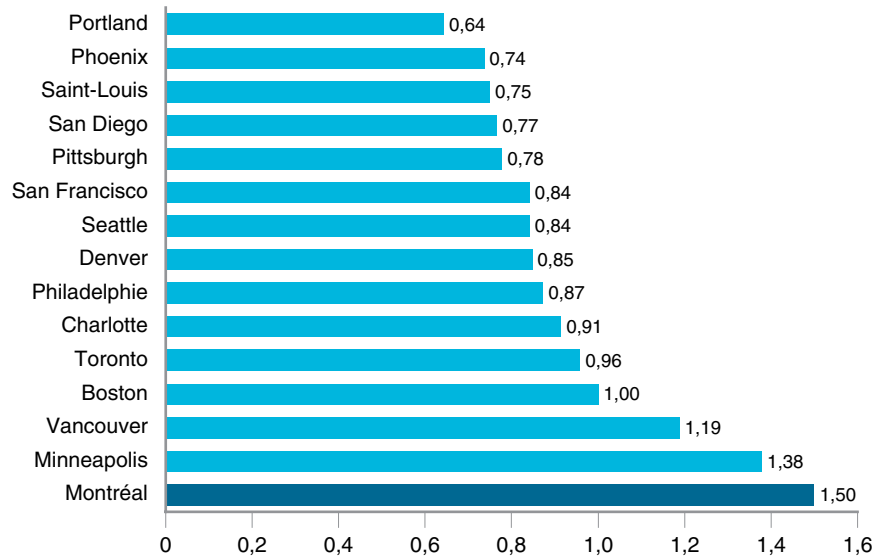
Comme le montre le graphique 10, Montréal trône au sommet des villes nord-américaines en ce qui concerne le taux de chômage des immigrants par rapport à celui des habitants nés au pays. À cet effet, comme le souligne Corak (2006), 47 % des femmes dont les mères ont reçu des prestations d'assistance sociale risquent de recourir à un programme équivalent au cours de leur vie, contre 16 % chez les femmes dont les mères n'ont pas reçu d'aide sociale.

Ce schéma de reproduction du cycle de la pauvreté a une incidence négative sur la mobilité sociale et nuit tout particulièrement aux nouveaux arrivants qui, initialement, se retrouvent le plus souvent dans les déciles inférieurs de la distribution du revenu. La faible performance à l'emploi des immigrants montréalais a donc probablement un effet pervers sur la mobilité sociale québécoise. Elle permettrait d'expliquer en partie la différence significative qui existe entre la métropole (qui accueille la majorité des immigrants au Québec) et le reste du Québec.

Graphique 10

Intégration des immigrants au marché du travail montréalais relativement plus difficile

(Ratio du taux de chômage des immigrants divisé par le taux de chômage des travailleurs nés au pays)



Note : Un score inférieur indique une meilleure intégration des immigrants au marché du travail.
 Source : Institut du Québec, Tableau de bord de Montréal 2016. Données provenant de Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0101, et de l'American Community Survey, tableau S1501.

De plus, comme le démontre le rapport *Plus diplômés, mais sans emploi*¹⁰, les immigrants montréalais sont en général plus diplômés que les natifs, mais ont moins de possibilités d'emploi.

Dans les données tirées du recensement de 2011, Statistique Canada révèle par exemple que près de 89 % des membres des minorités visibles québécoises habitent la région montréalaise contre 3,1 % dans la région de Gatineau, 2,7 % dans la région de Québec et 1 % dans l'agglomération sherbrookoise. Aux États-Unis, Chetty et coll. (2014) ont montré que la ségrégation raciale dans certaines zones géographiques permet d'expliquer jusqu'à 31 % de la réduction de la mobilité sociale. Fait intéressant, la ségrégation affecterait négativement tous les groupes qui la subissent, Caucasiens et minorités visibles.

10 Institut du Québec, 2016. www.institutduquebec.ca/docs/default-source/recherche/8447_plusdiplomes_idq-rpt_fr.pdf?sfvrsn=2

Force est d'admettre que le Québec n'offre pas à ses citoyens une mobilité sociale supérieure à celle des autres provinces.

Dans la mesure où une proportion croissante de Canadiens migre vers les grands centres, il sera intéressant de continuer de mesurer l'incidence de l'urbanisation sur la mobilité sociale canadienne.

Conclusion et recommandations

Conclusion : Des politiques publiques potentielles pour améliorer la mobilité au Québec

Comme nous l'avons évoqué, le Canada et le Québec sont, de manière générale, dans une position enviable par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. Bien que les indicateurs de la mobilité et de l'inégalité du revenu lui soient généralement favorables, force est d'admettre que le Québec n'offre pas à ses citoyens une mobilité sociale supérieure à celle des autres provinces : hors transferts, le revenu de marché québécois est parmi les plus inégalitaires et seule une fiscalité vigoureuse permet de ramener celui-ci à une inégalité du revenu aussi faible.

Bien que nous ne puissions pas déterminer exactement à quel point la situation serait pire sans cette fiscalité progressive (contre-factuelle), nous sommes bien obligés d'admettre que la mobilité sociale au Québec n'est pas exceptionnelle dans le contexte canadien : en privilégiant des solutions de redistribution de la richesse agissant à court terme, le Québec se prive-t-il de possibilités d'investissements à long terme qui favoriseraient davantage la mobilité? Il serait peut-être envisageable, à un niveau d'imposition constant, d'envisager une stratégie davantage axée sur l'investissement que sur les transferts.

Corak (2006) résume de manière assez simple le choix qui s'offre dans la formulation des politiques publiques, qu'il classe en deux grandes catégories en ce qui concerne l'inégalité du revenu et la mobilité :

[Traduction libre]

« [D]eux voies distinctes [se présentent] en matière de politique publique : celle des politiques qui agissent sur la structure des marchés du travail et le degré d'inégalité, et celle des politiques qui agissent sur le fonctionnement des familles, les effets des dépenses publiques et les investissements

dans l'éducation de la petite enfance. Dans ce qui suit, je ferai référence à ces deux types de politiques publiques au moyen des expressions **politiques de transfert du revenu** et **politiques d'investissement** »¹¹.

L'objectif des politiques publiques d'investissement est de sortir d'une logique d'intervention permanente de l'État qui a pour effet de normaliser un résultat inégalitaire lié au revenu de marché par une forte redistribution et de miser plutôt sur une dynamique marquée par une égalité naturelle du fait d'une plus forte égalité des chances et d'une meilleure mobilité sociale.

En d'autres termes, en égalisant le terrain de jeu pour tous les enfants, l'État a la capacité de détacher le revenu adulte des enfants de celui des parents. Sans changer la structure de redistribution actuellement pratiquée au Québec, nous recommandons à l'État de considérer les nouvelles mesures qu'il pourrait adopter pour combattre l'inégalité du revenu sous cet angle. C'est d'ailleurs ce que Kruger proposait aux États-Unis : toute nouvelle politique publique devrait au minimum ne pas engendrer d'effet négatif sur la mobilité sociale.

Comme nous l'avons évoqué plus tôt, la question qui se pose ici est celle de l'efficacité économique de l'intervention publique : à long terme, pour un résultat similaire, il est moins cher de créer une société plus mobile, car l'inégalité du revenu se résorbe en partie du fait de la mobilité ascendante des plus pauvres et descendante des plus riches.

Même si, de par son rôle, l'État doit avoir pour objectif de réduire l'inégalité du revenu, il faut étudier celle-ci davantage comme la conséquence d'un déficit d'investissements qui tire ses sources de l'(in)égalité même des chances et des possibilités. La solution passe par la formulation de politiques publiques qui profiteraient aux enfants de tous les milieux et particulièrement à ceux issus de ménages moins nantis, comme la politique des garderies accessibles et un système scolaire public de grande qualité.

11 Corak, M., *Do Poor Children Become Poor Adults? Lessons from a Cross Country Comparison of Generational Earnings Mobility*, Discussion Paper No. 1993, Statistique Canada et IZA, Bonn, Allemagne, 2006, p. 21.

Il faut un meilleur équilibre entre les mesures fiscales et budgétaires en faveur de politiques d'investissements et les politiques de transfert du revenu.

Pour reprendre la terminologie de Corak, cela veut dire qu'il faut un meilleur équilibre entre les mesures fiscales et budgétaires en faveur de politiques d'investissements et les politiques de transfert du revenu.

Pistes de réflexions

Les politiques d'intégration des immigrants au marché de l'emploi. Bonne dernière parmi les métropoles nord-américaines pour ce qui est du taux de chômage des immigrants (en termes absolus et relatifs), Montréal peut mieux faire et il en va de même pour le Québec. Nous recommandons de considérer les enjeux que représentent l'intégration des immigrants et l'égalité des chances des minorités visibles dans le développement économique futur du Québec comme le suggérait le rapport *Plus diplômés, mais sans emploi*.

Ainsi, plutôt que de recourir à des mesures de transfert du revenu, le Québec et sa métropole pourraient davantage miser sur des politiques d'investissement qui auraient un impact durable sur la mobilité sociale ascendante des immigrants. Cela pourrait passer par des mesures favorisant l'emploi de manière générale, l'emploi des femmes immigrantes en particulier, l'éducation des jeunes, les services de gardiennage dans les quartiers à forte densité d'immigrants et l'accroissement de la littératie financière.

Il faut aussi que les indicateurs de l'inégalité du revenu et de la mobilité soient considérés et publiés, et qu'ils guident les décisions de la même manière que le font le PIB et le taux d'emploi. Compte tenu de la forte incidence de ces facteurs sur la prospérité et sa redistribution, les mesures de l'inégalité du revenu et de la mobilité deviennent des indicateurs de choix. Leur utilisation plus fréquente inciterait notamment les gouvernements à exiger une donnée de qualité et produite sur une base régulière afin qu'ils puissent en suivre l'évolution et s'en servir pour faire des sociétés québécoise et canadienne des sociétés plus justes en diminuant l'inégalité du revenu.

Finalement, quels seraient les meilleurs investissements pour favoriser la mobilité et à terme une inégalité moindre du revenu du marché? Une des pistes de solutions à étudier est la mise en place et le maintien d'un réseau d'éducation public inclusif et de très grande qualité. Au-delà

des politiques redistributives du revenu, la qualité et l'accessibilité de l'éducation pourrait faire en sorte que les enfants des familles au faible revenu pourraient aussi accéder grâce à leur talents et efforts à un meilleur revenu.

Le présent rapport représente le premier d'une série de rapports sur la mobilité sociale au Québec et au Canada de l'Institut du Québec. Les prochains rapports se pencheront sur les causes et les conséquences du niveau de mobilité sociale au Québec.

Dites-nous ce que vous en pensez – évaluez cette publication.

www.conferenceboard.ca/e-Library/abstract.aspx?did=8890

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Kristelle Audet (du Conference Board du Canada) pour sa collaboration à la rédaction du rapport.

ANNEXE A

Bibliographie

Adermon, A., M. Lindahl et D. Waldenstrom. « Drivers of wealth persistence across generations », *Vox CEPR's Policy Portal*, 2016, 4 p.

Berg, A., J. Ostry et C. Tsangarides. *Redistribution, Inequality and Growth*, Fonds monétaire international.

Berkowitz, P. « An unequal music: flaws in the Gini coefficient », *The Daily Maverick*, 2013, 4 p.

Bessen, J. « How computer automation affects occupations: Technology, jobs, and skills », *Vox CEPR's Policy Portal*, 2016, 6 p.

Bughin, J., et J. Mischke. « Exploding myths about the gig economy », *Vox CEPR's Policy Portal*, 2016, 4 p.

Cadieux, A. « Vœux de pauvreté : Pierre Lefebvre signe sept récits de résistance au capitalisme », *Le Devoir*, 31 octobre 2015.

Corak, M. *Do Poor Children Become Poor Adults? Lessons from a Cross Country Comparison of Generational Earnings Mobility*, Discussion Paper No. 1993, Statistique Canada et IZA, Bonn, Allemagne, mars 2006, 64 p.

Chetty, R., N. Hendren, P. Kline et E. Saez. *Where is the Land of Opportunity? The Geography of Intergenerational Mobility in the United States*, Internal Revenue Service et U.S. Treasury, 2014, 42 p.

D'Addio, A. C. *Intergenerational Transmission of Disadvantage: Mobility or Immobility Across Generations? A Review of the Evidence from OECD Countries*, Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations, 2007, 113 p.

Dobbs, R. et coll. *Poorer Than Their Parents? Flat or Falling Incomes in Advanced Economies*, McKinsey Global Institute, 2016, 85 p.

Johnson, S. « The Politics of Job Polarization », *Project Syndicate*, 2016, 3 p.

Krugman, P. « Stranded by Sprawl », *The New York Times*, 28 juillet 2013, <http://www.nytimes.com/2013/07/29/opinion/krugman-stranded-by-sprawl.html>.

Lamy, D. « Fusionner les déclarations de revenus : une idée payante », *Revue Avenues*, 5 octobre 2015, <http://avenues.ca/comprendre/fusionner-les-declarations-de-revenus-une-idee-payante/>.

Landerso, R., et J. Heckman. « The Scandinavian fantasy: The sources of intergenerational mobility in Denmark and the US », *Vox CEPR's Policy Portal*, 2016, 10 p.

Leonhardt, D. « The American Dream, Quantified at Last », *The New York Times Sunday Review*, 2016, 5 p.

Numbeo. *Property Prices Comparison Between Montreal and Fort McMurray*, Canada, <https://www.numbeo.com/property-investment/in/Fort-McMurray>.

Milanovic, B. *Global Inequality: A New Approach for the Age of Globalization*, Harvard University Press, 2016.

OCDE, Direction de l'emploi du travail et des affaires sociales. *Focus : Inégalités et croissance*, décembre 2014, <https://www.oecd.org/fr/els/soc/Focus-Inegalites-et-croissance-2014.pdf>.

SAUNDERS, D. « Finland's social climbers: How they're fighting inequality with education, and winning », *The Globe and Mail*, 2016, p. 1-30.

Statistique Canada. *Scores d'étalement urbain et caractéristiques climatiques, par région métropolitaine de recensement*, Recensement du Canada, 2006.

Swift, A. « Would Perfect Mobility Be Perfect? », *European Sociological Review*, vol. 20, n° 1 (2004), p. 1-11.

ANNEXE B

Objet de l'étude et méthode

Cette étude visait à dresser un portrait de la mobilité sociale au Québec et à examiner où celle-ci se situe par rapport à celle du Canada et d'autres pays industrialisés. L'équipe de l'Institut du Québec a eu accès à des millions de dossiers fiscaux portant sur plusieurs décennies.

Bien que les données soient entièrement anonymes, elles nous ont permis de suivre l'évolution intergénérationnelle du revenu pour plusieurs millions de familles canadiennes et d'en tirer des conclusions au niveau provincial et régional. Cette analyse provinciale et régionale est une première au Canada. Les données que nous avons obtenues ont permis notamment une analyse fine des tendances en matière d'inégalité du revenu et de mobilité sociale au Québec.

La principale mesure examinée dans cette étude a été l'élasticité intergénérationnelle du revenu (ÉIR). Celle-ci décrit la variation en pourcentage du revenu adulte d'un enfant lorsque le revenu familial augmente de un pour cent. Elle se situe généralement entre **0** (mobilité « parfaite », sans lien avec le revenu des parents) et **1** (immobilité « parfaite », la totalité du revenu adulte d'un enfant est expliquée par le revenu des parents).

Pour ce faire, nous avons considéré principalement le revenu net, c'est-à-dire le revenu après impôt, y compris les transferts. Le revenu net inclut le revenu provenant du travail salarié et le revenu du capital, moins l'impôt et les charges sociales. Pour le Canada et le Québec, nous avons également considéré le revenu brut. Cela nous a permis d'évaluer l'inégalité du revenu résultant des dynamiques de marché, que

les interventions publiques viennent ensuite réduire par la ponction et la redistribution fiscale.

Nous avons basé les calculs de l'ÉIR sur des échantillons de chaque province soit une personne qui habitait avec ses parents en 1986 et ayant des revenus en 2007 et les revenus de ses parents en 1986, pour autant qu'ils soient dans la même province. (Voir le tableau 1.)

Tableau 1
Taille des échantillons des régions comparées

(nombre d'adolescents en 1986 pour lesquels nous avons le revenu en 2007 et qui habitent toujours dans la même province)

Canada	406 725
Colombie-Britannique	35 247
Vancouver en 1986 et 2007	6 360
En Colombie-Britannique hors Vancouver en 1986 et en 2007	22 296
Alberta	30 365
Saskatchewan	10 421
Manitoba	13 338
Ontario	149 029
Toronto en 1986 et 2007	37 588
En Ontario hors Toronto en 1986 et en 2007	86 746
Québec	95 166
À Montréal en 1986 et en 2007	16 907
Au Québec hors Montréal en 1986 et en 2007	62 791
Nouveau-Brunswick	9 584
Nouvelle-Écosse	10 952
Île-du-Prince-Édouard	1 792
Terre-Neuve-et-Labrador	6 599

Source : Institut du Québec.

Bien que les auteurs de cette étude se soient intéressés en partie à l'inégalité du revenu et à son évolution dans le temps, ils se sont concentrés essentiellement sur le revenu. L'étude n'inclut pas l'analyse de l'élasticité intergénérationnelle de la richesse accumulée. Elle n'a pas traité non plus les éléments non pécuniaires de la mobilité, comme le niveau d'éducation ou le type d'occupation¹.

1 Pour une revue exhaustive de ces différentes méthodes, voir A. C. D'Addio, *op. cit.*

Bien entendu, il existe de fortes corrélations entre ces indicateurs et la distribution du revenu. Toutefois, comme l'écrit Swift (2004), le niveau d'éducation et l'occupation sont en partie le produit d'un choix déterminé par des préférences personnelles légitimes². Il est également plus difficile de faire une telle analyse sans croiser des jeux de données provenant de sources différentes. Les données obtenues dans le cadre de la présente étude n'ont pas permis d'effectuer un tel travail.

Enfin, il nous a semblé utile de comparer la mesure de la mobilité sociale donnée par l'ÉIR avec les mesures de l'inégalité du revenu. L'indicateur de mesure de l'inégalité du revenu le plus fréquemment utilisé est le coefficient de Gini qui mesure la dispersion statistique de la distribution du revenu. Sa valeur se situe entre 0 (égalité « parfaite », tous les acteurs reçoivent le même revenu) et 1 (inégalité parfaite, tout le revenu est perçu par un seul acteur économique). À titre d'exemple, le coefficient de Gini au Canada était estimé à 0,336 en 2010, contre 0,338 en France, 0,30 en Allemagne et 0,41 aux États-Unis. Les États-Unis comptent parmi les pays où la mobilité sociale est la plus faible et l'inégalité du revenu la plus forte parmi les pays de l'OCDE.

En tant qu'indicateur, le coefficient de Gini est contesté dans la mesure où un même coefficient de Gini peut décrire différentes distributions : il ne permet pas de conclure si l'inégalité du revenu est principalement concentrée dans les bas ou les hauts revenus, et n'a, en conséquence, qu'une utilité limitée pour la formulation de politiques publiques³.

Toutefois, lorsqu'on combine le coefficient de Gini avec l'ÉIR, la mesure de l'inégalité du revenu permet de dresser un portrait comparatif de différentes régions géographiques. C'est ainsi que nous avons pu analyser la position du Canada dans le monde, comme l'a fait Miles Corak, puis celles des différentes provinces et régions.

2 [Traduction libre] « Il est difficile de croire que les enfants d'agriculteurs qui se lancent en agriculture le font seulement parce qu'ils ne valorisent pas leurs chances de faire autre chose. Il n'est pas forcément irrationnel de préférer le travail manuel et la culture du milieu de travail qui l'accompagne à un emploi qui consiste à pousser du papier dans un bureau. » Swift, A., 2004, p. 9.

3 Sur les limites et biais induits par cet indicateur dans la formulation de politiques publiques d'un point de vue pragmatique, voir P. Berkowitz, « An unequal music : flaws in the Gini coefficient », *The Daily Maverick*, 4 p.

ANNEXE C

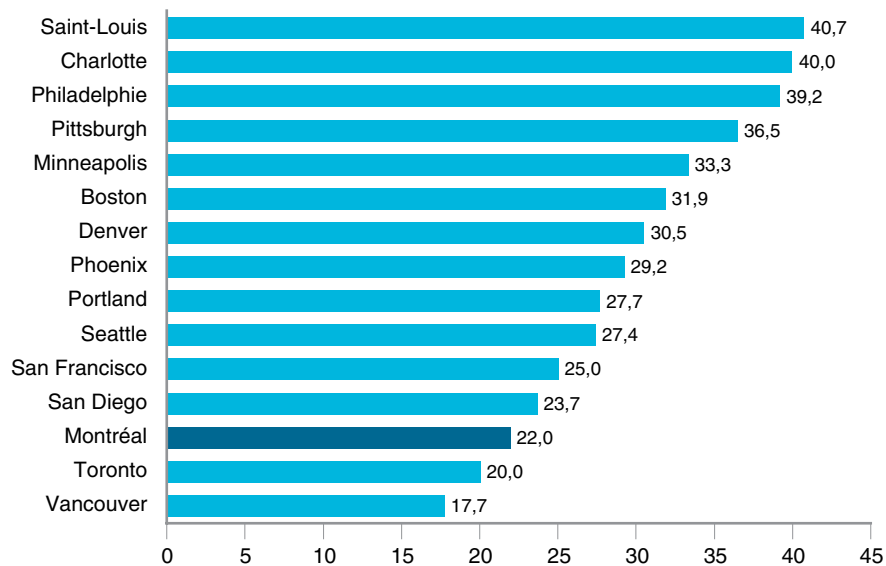
Comparaison nord-américaine

Chaque année, l'Institut du Québec publie son tableau de bord, un recensement d'indicateurs servant à comparer Montréal à 14 autres métropoles nord-américaines de taille comparable. (Voir le graphique 1.)

Graphique 1

Élasticité intergénérationnelle du revenu dans 15 métropoles nord-américaines

(en % du revenu d'une personne attribuable à celui de ses parents)



Sources : Institut du Québec, The Equality of Opportunity Project.

Dans ce rapport, nous avons indiqué que Montréal présentait la plus faible mobilité sociale des trois métropoles canadiennes. Rappelons que, de façon générale, le Canada tire très bien son épingle du jeu quant à l'égalité des chances de ses citoyens. Pour situer Montréal dans un environnement nord-américain plus complet, nous avons utilisé les estimations du professeur Raj Chetty (Stanford), disponibles sur le site de son Equality of Opportunity Project¹, pour les douze villes américaines faisant partie de notre exercice annuel.

On remarque que les trois métropoles canadiennes sont les plus mobiles en Amérique du Nord. Les villes de la côte ouest américaine ont une mobilité sociale légèrement inférieure à Montréal, alors qu'à Saint-Louis (Missouri), Charlotte (Caroline du Nord) et Philadelphie (Pennsylvanie), l'indicateur du revenu des parents comme facteur explicatif du revenu des enfants est deux fois plus élevé qu'à Montréal (près de 40 %).

Somme toute, bien que Montréal soit effectivement la métropole la moins mobile du Canada, il est utile de rappeler que, dans un contexte plus global, la ville québécoise s'en tire plutôt bien.

1 www.equality-of-opportunity.org



3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
4^e étage, bur. 4.311
Montréal (Québec) H3T 2A7
Tél. : 514-340-6449

institutduquebec.ca



Un partenariat entre



HEC MONTRÉAL

PUBLICATION 8891 | 8890
PRIX : gratuit